



Attribution logement HLM

Par **clementnoah2006**, le **29/05/2025 à 13:27**

Bonjour j'ai eu une attribution de logement que j'ai accepté puis qq heures après je me suis rendue compte qu'on ne pouvait pas se garer devant la résidence et étant handicapée cela était impossible pour moi...j'ai donc changé d'avis ...j'ai envoyé le formulaire avec le refus en expliquant et demandant de déchirer l'acceptation que j'avais remplie qq heures avant (sachant que j'ai 10 jours pour me décider et que je suis toujours dans les temps)...le bailleur peut il refuser ? sachant que ce n'est que le formulaire d'acceptation et pas le bail je le précise...je n'ai pas signé de bail.

Par **yapasdequoi**, le **29/05/2025 à 14:46**

Bonjour,

Personne ne va vous mettre un couteau sous la gorge pour vous obliger à signer le bail et déménager.

Par contre votre refus aura des conséquences comme de mettre votre demande en non prioritaire.

Par **clementnoah2006**, le **29/05/2025 à 15:50**

Merci